

Communiqué de presse

Le 20 février 2024, à Bourges

Une nouvelle filière gériatrique au Centre Hospitalier Jacques Coeur

Afin d'améliorer la prise en charge des personnes âgées aux urgences et dans les services hospitaliers, le Centre Hospitalier Jacques Coeur a lancé une nouvelle organisation de sa filière gériatrique avec la création en février de deux nouveaux services : le Court Séjour Gériatrique et l'Hôpital de Jour Gériatrique.

Une prise en charge plus adaptée aux besoins du territoire

Ces services ont été mis en place depuis février 2024. Le service de Court Séjour Gériatrique dispose de douze lits. Six d'entre eux sont dédiés en priorité à l'organisation d'hospitalisations programmées (les six autres lits de cette unité sont des Lits Identifiés Soins Palliatifs (LISP)). Après appel d'un médecin libéral ou issu d'une structure extérieure au CH Jacques Coeur, le patient sera, si nécessaire, pris en charge directement dans le service de Court Séjour Gériatrique, évitant ainsi à la personne âgée un passage aux urgences.

Pour compléter cette offre de soins, l'Hôpital de Jour Gériatrique, réservé aux personnes de plus de 75 ans, permet en une ou plusieurs journées de réaliser des bilans (locomoteur; nutritionnel; cognitif...), d'accéder au plateau technique de l'établissement pour différents examens (imagerie; électroencéphalogramme; explorations cardiaques; explorations fonctionnelles respiratoires; ...), d'effectuer certains gestes (ponction d'ascite ou pleurale; transfusion; traitement intraveineux, sauf les chimiothérapies), et d'obtenir un avis spécialisé (neurologie; ophtalmologie; ...).

Ainsi, cette nouvelle organisation permet d'écourter certaines hospitalisations, car si un patient n'a plus besoin de surveillance hospitalière, il peut retourner chez lui et revenir pour des examens complémentaires à l'Hôpital de Jour Gériatrique. Ce système permet alors aux urgences de bénéficier plus facilement de lits d'hospitalisation, conduisant dès lors à une réduction du temps d'attente des personnes âgées aux urgences.

Une Hotline Gériatrique pour les médecins libéraux

Enfin, l'établissement, en lien avec l'Agence Régionale de Santé, a lancé en février une Hotline Gériatrique Départementale. Accessible 7j/7 et 24h/24, cette Hotline Gériatrique Départementale permet aux médecins libéraux et aux EHPAD d'obtenir des conseils.